

DEPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT

D'ARLES

N° 97/2021

**Objet : Désignation du
directeur de la Régie des
Eaux de Terre de Provence**

Envoyé en préfecture le 22/06/2021

Reçu en préfecture le 22/06/2021

Affiché le

ID : 013-200035087-20210520-97_2021-DE

REP
LIBERTE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EGALITE - FRATERNITE

Berger
Levrault

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SÉANCE DU 20 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le 20 mai, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMERATION, dûment convoqué s'est réuni à Eyragues, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD
Date de convocation du Conseil de Communauté : 14 mai 2021.

PRÉSENTS :

Pour la Commune de BARBENTANE : DAUDET Jean-Christophe, BIANCONE Edith, BLANC Michel.

Pour la Commune de CABANNES : HAAS-FALANGA Josiane, ONTIVEROS Christian, CHEILAN François.

Pour la Commune de CHATEAURENARD : MARTEL Marcel, CHAUVET Eric, MARTIN Pierre-Hubert, PONCHON Solange, ANZALONE Marie-Laurence, SEISSON Jean-Pierre, LUCIANI-RIPETTI Marina, SALZE Annie, REYNÈS Bernard, DIET-PENCHINAT Sylvie.

Pour la Commune d'EYRAGUES : POURTIER Yvette, DELABRE Eric.

Pour la Commune de GRAVESON : PECOUT Michel, DI FÉLICE Jean-Marc.

Pour la Commune de MAILLANE : LECOFFRE Eric, MARÈS Frédérique.

Pour la Commune de MOLLEGES : CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

Pour la Commune de NOVES : JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, FERRIER Pierre, REY Christian.

Pour la Commune d'ORGON : PORTAL Serge, YTIER CLARETON Angélique

Pour la Commune de ROGNONAS : PICARDA Yves, ALIZARD Dominique.

Pour la Commune de SAINT- ANDIOL : ROBERT Daniel, CHABAS Sylvie.

Pour la Commune de VERQUIERES : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la Commune de CHATEAURENARD : DARASSE Adelaïde (*absente ayant donné à pouvoir à ANZALONE Marie-Laurence*), AMIEL Cyril (*absent ayant donné pouvoir à MARTIN Pierre Hubert*)

Pour la Commune d'EYRAGUES : GILLES Max (*absent ayant donné à pouvoir à POURTIER Yvette*).

Pour la Commune de GRAVESON : CORNILLE Annie (*absente ayant donné pouvoir à PECOUT Michel*)

Pour la Commune de PLAN d'ORGON : LEPIAN Jean-Louis (*absent ayant donné pouvoir à CHABAUD Corinne*)
COUDERC-VALLET Jocelyne (*absente ayant donné pouvoir à MARCON Patrick*)

Pour la Commune de ROGNONAS : MONDET Cécile (*absente ayant donné pouvoir à PICARDA Yves*)

Mme la Présidente expose que lors du conseil communautaire du 10 octobre 2019, il a été désigné Monsieur Sébastien BRIAS comme directeur de la Régie des Eaux de Terre de Provence dès sa création.

Lors du bureau communautaire du mois d'octobre 2020, il a été approuvé le renforcement de la direction de la Régie des Eaux, avec le recrutement d'un nouveau directeur. Le Directeur actuel, Monsieur Sébastien BRIAS a en effet souhaité se repositionner sur les fonctions de Directeur Administratif & Financier.

Conformément à la réglementation en vigueur, le recrutement du nouveau Directeur de la Régie des Eaux a été lancé par Terre de Provence. Un cabinet de recrutement spécialisé a accompagné la communauté et la Régie dans ce recrutement.

A l'issue de la procédure de recrutement, Monsieur Charles BRUN a été retenu pour occuper les fonctions de Directeur de la Régie des Eaux de Terre de Provence.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Envoyé en préfecture le 22/06/2021

Reçu en préfecture le 22/06/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 013-200035087-20210520-97_2021-DE

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT qu'en tant que régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, et conformément aux dispositifs du code général des collectivités territoriales, la régie est administrée par un conseil d'administration et son président, ainsi qu'un directeur,

CONSIDERANT la candidature de Monsieur Charles BRUN pour le poste de Directeur de la régie,

AYANT OUI l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la désignation la désignation de Monsieur Charles BRUN en tant que Directeur de la Régie des Eaux de Terre de Provence à compter du 1^{er} juin 2021

- **DECIDE** de donner mandat au Président pour engager les démarches nécessaires afin d'assurer l'exécution de la présente délibération

Membres en exercice :	42
Votants :	42
Votes pour :	42
Votes contre :	0
Abstentions :	0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 20 mai 2021,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD

